

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 36 (1891)
Heft: 6

Anhang

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Corps d'Armée



Ordre de bataille du 1^{er} corps d'armée suisse

Etat-major du corps d'armée

1. Commandant du corps
Chef d'Etat-major
- II^e: Officier d'Etat-major
2. Adjudants

Colonel de l'Artillerie (1 brigadier) 1 adjud.
Officier du parc (1 commandant de division du parc) 1 adjudant
Lieut. Colonel du Génie (4 ingénieurs de division) 1 adjudant
Médecin de corps (1 chef de lazaret de campagne) 1 adjudant
Vétérinaire de corps

Commissaire des guerres de corps avec 1 remplaçant à 2 adjud.
3 Secrétaires d'Etat-major
2 fourgons d'Etat-major
1 voiture à bagages
4 soldats du train.

Une demi compagnie de guides.

II^e Division

Etat-major (Ingénieur de division remplacé par le commandant du Bat^{on} du Génie)

Comp. de Guides N^o 2

IV^e Brigade

7^e Rég^t:
8^e Rég^t:

III^e Brigade

5^e Rég^t:
6^e Rég^t:

Bat. de Carabi^{on} N^o 2

Artillerie de division

Commandant: Brigadier d'Art. Chef d'Etat-major avec 1 adjudant et le reste de l'Etat-major

II^e Rég^t d'Art: 1^{er} Rég^t d'Art.

—+— Colonne de parc (A) 3

Lazaret de div. N^o 2 (Ambul. 6, 7, 8)
Commandé par le médecin de la brig. d'Art.

Comp. Sap^{on} 2

Col. d'approvisionnement^{ments} et bagages

1^{er} échelon de munitions

I^e Division

Etat-major (Ingénieur de division remplacé par le commandant du Bat^{on} du Génie)

Comp. de Guides N^o 1

II^e Brigade

3^e Rég^t:
4^e Rég^t:

1^{ère} Brigade

1^{er} Rég^t:
2^e Rég^t:

Bat. de Carabi^{on} N^o 1

Artillerie de division

Commandant: Brigadier d'Art. Chef d'Etat-major avec 1 adjudant et le reste de l'Etat-major

II^e Rég^t d'Art. 1^{er} Rég^t d'Art.

—+— Colonne de parc (A) 1

Lazaret de div. N^o 1 (Ambul. 1, 2, 3)
Commandé par le médecin de la brig. d'Art.

Comp. Sap^{on} 1

Col. d'approvisionnement^{ments} et bagages

1^{er} échelon de munitions

Brigade de Cavalerie de corps (Commandée par un lieut. col. avec 1 adjudant)

Rég^t de Cav. 2

Rég^t de Cav. 1

Artillerie de corps (Commandée par un brigadier d'artil. avec un adjudant)

3^e Rég^t d'artil. de la II^e division

3^e Rég^t d'artil. de la I^e division

Lazaret de corps (ambul. 4, 5, 9 et 10, avec voitures et matériel)

(Commandé par un chef de lazaret)

Parc de corps (Commandé par un commandant de parc de division avec 1 adjudant)

Col. de Parc (B) 4

Col. de Parc (B) 2

Train de corps de pontonniers (Commandé par un ingénieur de division avec 1 adjudant)

Comp. de pontonniers 2

Comp. de pontonniers 1

Pionniers de corps (S'ils sont réunis, commandés par le plus ancien capitaine de pionniers)

Section des ouvriers de chemins de fer de corps
N^o 1 & 2

Section des télégraphes de corps
N^o 1 & 2

Train de corps des subsistances (Commandé par le plus ancien chef de comp. (major))

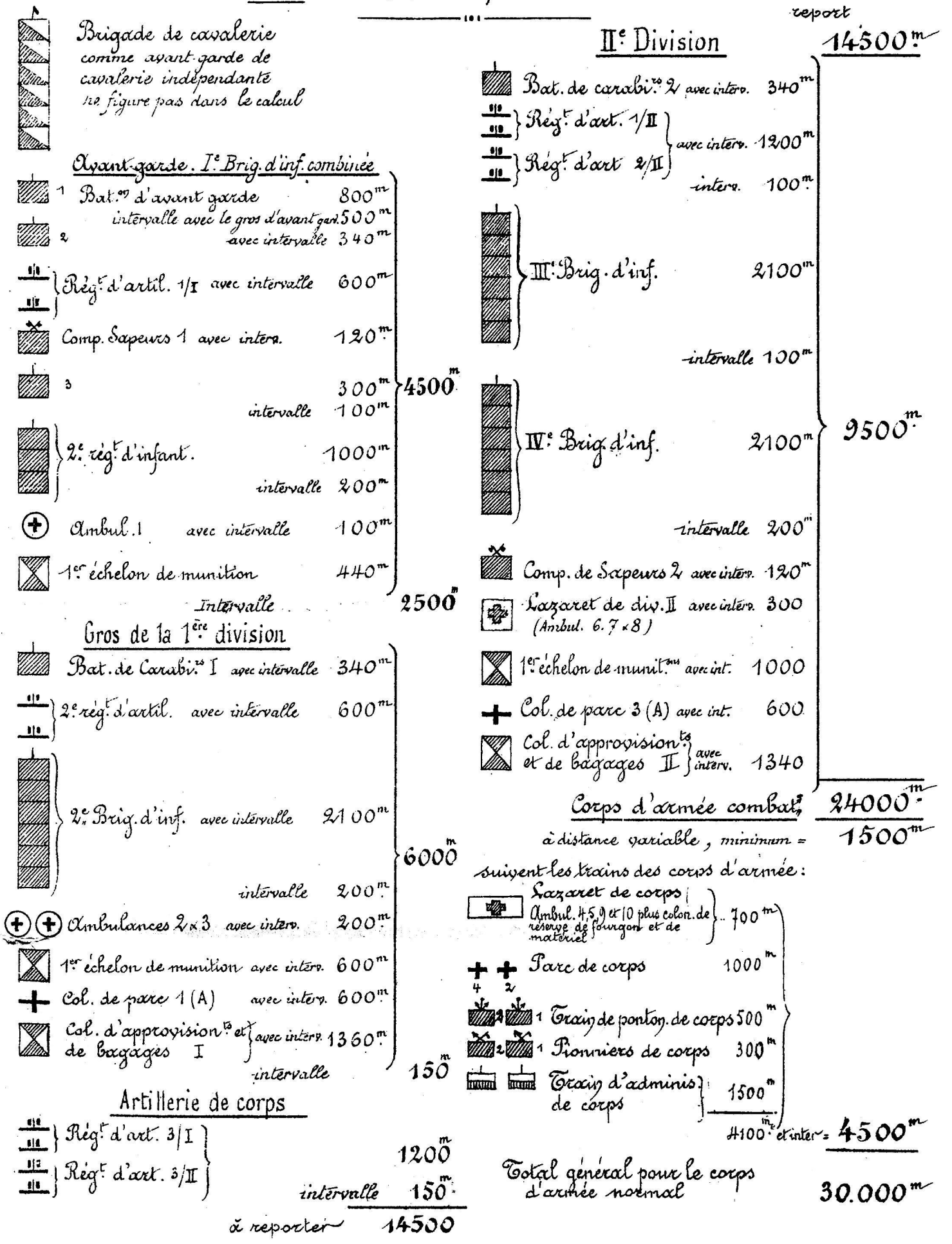
Comp. d'adminis^{on} 2

Comp. d'adminis^{on} 1.

Boulangers et Bouchers de corps

Formation de marche du 1^{er} corps d'armée.

sans renfort de troupes de Landwehr



Formation de marche du 1^{er} corps d'armée
renforcé de 2 Brigades de Landwehr x 2 Batteries de Landw.

101

Avant-Garde. I^{ère} Brigade d'inf. combinée } 4500
comme au corps d'armée normal

Intervalle 2500

Gros de la I^{ère} Division renforcée par la Brig. d'Inf. de Landw. } 8500
N^o I avec les fourgons d'infanterie nécessaires
et les intervalles

Artillerie de corps renforcée par 2 Batteries de Landwehr 2000

Gros de la II^e Division renforcé par la Brig. d'Inf. de Landw. III } 12500
et les fourgons d'Inf. nécessaires et 2 Batteries
de Landwehr plus les intervalles.

Total du corps d'armée combattant (renforcé) 30000

Distance des trains de corps d'armée 1500

Train de corps d'armée (chaque Comp. d'Administration } 5500
renforcée de 400^m de long. avec intervalles

Total général pour le Corps d'armée renforcé 37000

Remarque vu leur faible effectif, la profondeur des Colonnes d'Inf de Landwehr
a été calculée un peu moins forte que pour l'élite.